

MASTER II DEFENSE, SECURITE ET PAIX

APPEL À CANDIDATURES Promotion 2021-2022

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et Sécurité (CHEDS), établissement public, organise, pour l'année académique 2021-2022, un Master Défense, Sécurité et Paix, en partenariat avec la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD).

Le Master vise à former de hauts cadres civils et des Forces de Défense et de Sécurité ; par le renforcement des connaissances fondamentales en défense, sécurité et paix.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission au programme est subordonnée à des conditions de diplôme et/ou d'expérience, après examen du dossier de candidature par une commission mise en place à cet effet.

Le Master Défense, Sécurité et Paix est ouvert aux sénégalais titulaires d'une Maîtrise, d'un niveau de Master 1 ou de tout autre diplôme équivalent. Les candidatures seront reçues au Secrétariat du CHEDS du 01 au 31 août 2021.

Les ressortissants des autres pays africains peuvent être admis s'ils remplissent les conditions fixées. Pour l'année académique 2021-2022, l'effectif maximum des auditeurs est arrêté à cinquante (50). Conformément aux principes du système LMD, les acquis de l'expérience seront pris en compte dans la sélection des auditeurs issus du milieu professionnel.

MODALITES DE SUIVI DES COURS

Les enseignements seront dispensés en présentiel et en ligne dans les locaux du CHEDS et en tout autre lieu choisi à cet effet. Les candidats hors de la ville de Dakar ou du Sénégal seront autorisés à suivre les cours en ligne. Les examens se tiennent en présentiel pour tous les apprenants.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes, sous peine d'irrecevabilité :

- une demande écrite adressée au Directeur général du CHEDS, exposant la motivation de la candidature ;
- un formulaire individuel dûment rempli (délivré par le CHEDS) ;
- une copie légalisée des diplômes, attestations et autres documents pouvant justifier l'admission de la candidature ;
- une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou passeport du candidat ;
- un curriculum vitae du candidat.

MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation sont fixés à un million deux cent mille (1.200.000) francs CFA.

Ils peuvent être payés totalement au comptant ou en trois (03) tranches :

- à l'inscription : six cent mille (600.000) francs CFA ;
- à la fin du 1er semestre: trois cent mille (300.000), francs CFA ;
- avant la soutenance : trois cent mille (300.000) francs CFA.

Un compte bancaire est ouvert à cet effet et le numéro sera communiqué aux candidats sélectionnés. A charge pour chaque auditeur, après versement, de transmettre le reçu correspondant à l'Agence comptable du CHEDS.